

Perpétuité requise contre un ex-gendarme rwandais jugé à Paris pour génocide

AFP, 26 juin 2023

La réclusion criminelle à perpétuité a été requise lundi à l'encontre de l'ex-gendarme rwandais Philippe Hategekimana, naturalisé français sous le nom de Philippe Manier, jugé devant la cour d'assises de Paris pour génocide et crimes contre l'humanité.

"M. Manier est auteur de génocide et de crime contre l'humanité", a soutenu Céline Viguié, une des deux avocates générales. "Ce n'est pas un 'petit poisson', ce n'est pas un simple exécutant mais un maillon fondamental de la mise en œuvre du génocide" au Rwanda en 1994, a-t-elle insisté avant de requérir la peine la plus sévère prévue pour ces faits.

Dans leurs réquisitions à deux voix, les avocates générales Céline Viguié et Louisa Aït Hamou ont demandé à la cour de "retenir la responsabilité pénale" de l'accusé de tous les chefs d'accusation portés à son encontre. M. Manier est poursuivi pour

crime contre l'humanité, participation à une association de malfaiteurs en vue de la préparation des crimes de génocide et autres crimes contre l'humanité, génocide et crime contre l'humanité.

Qualifiant M. Manier, âgé de 66 ans, de "menteur et d'affabulateur", les représentantes du parquet ont estimé qu'"aucun crédit ne peut lui être accordé". Elles ont fustigé le choix de l'accusé de ne pas s'exprimer sur les faits. Durant le procès, l'ex-gendarme n'a fait preuve d'"aucune émotion", ont-elles déploré alors que des dizaines de rescapés des massacres sont venus témoigner à la barre ou par visio-conférence.

Non seulement Philippe Manier a participé à des massacres mais en tant qu'adjudant-chef de la gendarmerie, il a "incité" la population aux tueries, donnant souvent lui-même l'exemple.

Le verdict est attendu mercredi.